

UNE INITIATIVE MOTRICE

En 1996 à la demande de la DDASS¹, l'A.P.E.I.R.E.(Association des Parents d'Enfants Inadaptés de la Région d'Epernay) a accepté de porter le projet de la Permanence du Jard en matière d'insertion des personnes handicapées.

Depuis, cet organisme s'affirme comme une référence, bien au-delà du cadre départemental, en matière d'accompagnement à la vie active de personnes considérées comme les plus éloignées de l'emploi.

Des mesures législatives porteuses

Depuis leur promulgation, les lois de janvier 2002 et de février 2005 qui affichent le respect des droits des personnes handicapées dans tous leurs temps de vie (intégration scolaire, en entreprise, liberté de choix) ont encore accentué la détermination de l'équipe de la "Permanence" en direction d'un renforcement de l'autonomie des personnes touchées par un handicap.

Un projet européen

Puis, ce fût à la Communauté Européenne d'apporter son concours. Dans le cadre du programme EQUAL qui vise l'égalité des chances entre tous les citoyens européens, la Permanence du Jard a été sélectionnée pour une démarche en ce qui concerne l'accès à l'emploi pour tous.

La première partie du projet - 2001/2005 - a consisté à aider les personnes en situation de handicap à verbaliser et à affirmer leurs besoins, leurs attentes ainsi que l'accès aux dispositifs de formation professionnel ordinaire. Puis, depuis Juin 2006, EQUAL 2 a pris le relais. Dans cette seconde phase, qui se clora en 2008, il s'agit de bâtir et de diffuser les outils d'information et de formation indispensables à l'ancrage (l'inclusion disent les initiés) du handicap dans les préoccupations de la société et, plus précisément celles des entreprises.

Mot clé : Partenariat

Pour ce faire une démarche de large partenariat a été mise en place. On peut en juger aux vues du tableau ci-contre. Un tel rassemblement de compétences et de points de vue traduit la volonté de Brigitte PITOIS-CHOQUET, directrice de la Permanence du Jard et animatrice du projet de « bâtir avec le savoir-faire et les ressources de l'ensemble des partenaires du handicap auquel il est nécessaire - puisqu'en fin de compte ce sera sur l'emploi effectif des personnes handicapées

¹ Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

que la réussite d'EQUAL se mesurera - d'ajouter le monde de l'entreprise » dit-elle.

Une pédagogie participative

Il s'agit donc bien pour la Permanence du Jard, d'animer une méthodologie participative qui permettra d'ici un an par une réflexion et un travail en réseau (personnes handicapées, acteurs sociaux, entreprises, syndicats) de mettre en place les outils indispensables, aux uns pour formuler leurs attentes et leurs besoins et aux autres d'y donner suite dans les meilleures conditions possibles.

Brigitte PITOIS-CHOQUET résume ainsi la finalité de ce concept central : « Avant, il y a 5/10 ans, on mettait en place des actions d'insertion « au forcing ». A l'expérience, cela ne dure pas. Les structures qui ouvrent leurs portes aux personnes handicapées, ont besoin elles aussi d'accompagnement ».

Les entreprises en 1^{ère} ligne

Au quotidien, la Permanence assure le suivi de près de 300 personnes et ce n'est pas une mince affaire. Mener à bon port EQUAL (phase 1 puis 2) est le second volet de son action.

D'ici fin 2008, il lui faut mettre au point et en état d'être diffusés (voire démultipliés pour les formations) les guides pratiques, les communications indispensables. Notamment un support en direction du secteur des entreprises. Comme l'a dit Maud BERTRAND de la Mission Locale d'Epernay : « c'est tout le monde qui est concerné du DRH à tous les salariés ». Ce sont elles, en effet, qui ont entre les mains les clés de la réussite du projet. Un projet tant emprunt de valeurs humanistes et démocratiques.

A cet égard Moët et Chandon dans le monde du champagne, le Crédit Agricole du Nord-Est dans le domaine du tertiaire ont mené à bien des démarches volontaristes.

Elles se soldent par des embauches de personnel en situation de handicap ainsi que, par le suivi systématique et le reclassement des salariés en difficulté après un accident du travail ou une maladie.

Gageons que ces deux leaders vont faire école et qu'à leur suite de nombreuses autres entreprises vont apporter leur concours actif à la réussite de cet important enjeu social qu'est l'insertion par le travail.

PARTENAIRES DU PROJET

- D.D.A.S.S (51)
- Conseil Général (21)
- Permanence du Jard / APEI
- Papillons Blancs de Beaune et sa région
- Moët et Chandon
- Manpower
- CFDT
- CFE/CGC
- CCAS de la Ville d'Épernay
- Université de Liège
- ANPE Épernay
- Mission Locale des Pays d'Épernay, Brie et Champagne
- Mission Locale Châlons en Champagne
- Cap Emploi Marne
- Advocacy France
- Mouvement Personne d'Abord
- UPA
- SAMETH

EXPERTISES

- CCRA Lyon
- 2IRA Paris
- Alinéa Stratégie Conseil Paris

PORTEUR DU PROJET

La Permanence du Jard

Permanence du Jard



Faire le point - Choisir pour tenir son cap
Service Départemental d'Accompagnement à la vie active
2 esplanade Charles de Gaulle - BP 40215
51206 Épernay Cedex
APEI Epernay